Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-0227052026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
02/27/05/2026

Objet de la délibération
Subvention 2026 au Centre d'Animation pédagogique du Pays du Roi Morvan

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 28/05/2026

Et

Publication ou notification du : 28/05/2026

L' an 2026 et le 27 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric, Mme BARGUIL Isabelle.
Excusés : M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique. Absent : M. ABREU Y BRETTEVILLE Damien.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Subvention 2026 au Centre d'Animation pédagogique du Pays du Roi Morvan

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a reçu pour la première fois, une demande de subvention du Centre d'Animation Pédagogique du Pays du Roi Morvan.

Le Centre d'Animation Pédagogique est une structure associative qui conduit une mission d'animation culturelle sur le territoire de Roi Morvan Communauté. Il est membre de l'USEP et organise différentes activités principalement destinées aux élèves des écoles et collèges : salon du livre jeunesse, printemps des poètes, rencontres culturelles, diffusion de spectacles et "diverses actions éducatives favorisant la rencontre des enfants du territoire avec les artistes et les oeuvres".

Cette structure ne fonctionne qu'avec les aides reçues de RMCom, la DRAC, le Département du Morbihan, la Région Bretagne, etc. Elle sollicite de nouvelles ressources financières auprès des mairies pour "continuer à offrir les mêmes projets sans toucher à la qualité des propositions", au vu de l'augmentation des charges depuis plusieurs années (coût des artistes, des transports, etc.).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :

Animation pédagogique et culturelle 2026 au Pays du Roi Morvan

Centre d'Animation Pédagogique du Pays du Roi Morvan = 300 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)